

Le Havre, le 11 décembre 2019,

Objet : Demande d'acomptes

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que les demandes d'acomptes sont à communiquer au service des ressources humaines.

Désormais, nous vous informons que **la demande d'acompte sera à effectuer uniquement par mail à l'adresse suivante : paie@liguehavraise.com**
Aucune demande d'acompte par téléphone ne sera acceptée.

Nous vous rappelons que votre demande d'acompte ne pourra être supérieur au montant correspondant au travail déjà effectivement accompli à la date de votre demande sur le mois.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces modalités de paiement.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Tiphaine LECORVAISIER

Directrice Générale Adjointe

